



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juillet 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} au 30 avril 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce document à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

**Lettre datée du 8 juillet 2008, adressée au Secrétaire
général par le Secrétaire général de l'Organisation
du Traité de l'Atlantique Nord**

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint un rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo portant sur la période allant du 1^{er} au 30 avril 2008. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce document aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel adressé à l'ONU sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} au 30 avril 2008.
2. Au 30 avril 2008, le nombre total de militaires déployés sur le théâtre des opérations s'élevait à 15 508, dont 2 128 ne provenaient pas de pays membres de l'OTAN.
3. Le contingent azerbaïdjanais, soit une section d'infanterie légère du Groupement de forces multinational Sud, a été retiré du théâtre d'opérations le 9 avril 2008. Le contingent géorgien – une compagnie d'infanterie légère et une section d'infanterie légère – également du Groupement de forces multinational Sud, a été retiré du théâtre d'opérations du 14 au 16 avril 2008.

Situation politique

4. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN se sont réunis à Bucarest du 2 au 4 avril 2008. Dans la déclaration qui a été adoptée, ils réaffirment la détermination de l'OTAN à maintenir le cap au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que sa volonté de jouer un rôle dans la mise en place des futurs arrangements de sécurité au Kosovo.

Situation en matière de sécurité

5. Le 1^{er} avril 2008, une mine terrestre a explosé à proximité de l'aéroport de Pristina, tuant un Albanais kosovar.
6. Le 2 avril 2008, le premier avion russe transportant de l'aide humanitaire destinée aux Serbes du Kosovo s'est posé à Belgrade. Trois avions similaires ont suivi les 4, 6 et 10 avril 2008. Le 22 avril 2008, trois camions de la Croix-Rouge serbe, transportant l'aide humanitaire russe et des fournitures médicales, escortés par un véhicule de l'ONU, sont entrés au Kosovo par le point d'entrée 3, près de Podujevo, et ont déchargé les secours dans diverses enclaves serbes, dont Gracanica, Lipljan, Plamentina, Strpce et Mitrovica. Le 30 avril 2008, quatre autres camions transportant le plus récent envoi d'aide humanitaire russe, sont entrés au Kosovo. Tous les camions ont quitté le Kosovo par le point d'entrée 1.
7. L'ancien Premier Ministre du Kosovo et ancien commandant de l'ALK, Ramush Haradinaj, a été acquitté par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le 3 avril 2008. Entre 150 et 1 000 de ses partisans albanais kosovars ont célébré le verdict à Istok, Pec, Decani, Cabra, Pristina, Gnjilane, Vitina et Prizren.
8. Le 5 avril 2008, des inconnus ont lancé des grenades sur une maison appartenant à des Albanais kosovars dans le sud de Mitrovica. Aucune blessure n'a été signalée.
9. Le 15 avril 2008, une patrouille du Ministère serbe de l'intérieur et un nombre indéterminé d'Albanais kosovars ont pris part à un échange de tirs à proximité du point d'entrée 2 (Groupement de forces multinational Centre), probablement dans le contexte d'activités criminelles illégales du côté serbe de la frontière. Le 16 avril

2008, les forces serbes ont demandé l'envoi d'une mission commune de reconnaissance KFOR-Forces armées serbes dans la région.

10. Le 20 avril 2008, une grenade a explosé dans un kiosque albanais kosovar à Pec. Aucune blessure n'a été signalée.

11. Le 22 avril 2008, des inconnus ont endommagé une trentaine de pièces tombales d'Albanais musulmans. L'enquête ouverte par le Service de police du Kosovo se poursuit.

12. Le 26 avril 2008, le Président de la Serbie, Boris Tadic, s'est rendu à Decani et Pec à l'occasion de la pâque orthodoxe. Il est entré au Kosovo par le point d'entrée 3, escorté par des véhicules de l'ONU. Il a assisté à une messe du soir au monastère de Decani en compagnie du Ministre serbe pour le Kosovo et Metohija, Slobodan Samardzic.

13. Il n'y a pas eu, pendant la période considérée, d'actes de violence ou de menaces notoires dirigés contre la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR).

14. Au total, 497 incidents ont été signalés au mois d'avril, contre 474 le mois précédent. Ils concernaient la drogue (14), la fausse monnaie et les faux documents (46), la contrebande (46), des explosions (6), des incidents criminels divers (107), la possession illégale d'armes (110), des saisies d'armes et de munitions (34) et des munitions non explosées (134).

Opérations de la KFOR

15. Si la situation était généralement calme, le rythme des opérations est resté rapide dans le Groupement des forces multinationales Nord où 17 compagnies de manœuvre étaient déployées. Les manifestations quotidiennes se sont poursuivies sans incident dans la partie nord de Mitrovica et dans les enclaves serbes du sud. La KFOR a mené des opérations à haute visibilité dans l'ensemble du Kosovo. Elle a également continué à suivre les déplacements des personnalités serbes de haut rang au Kosovo. Selon des sources publiques, le 18 avril 2008, des groupes paramilitaires patrouillaient une zone contestée le long de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine¹, près du village de Debalde. En réponse, la KFOR a augmenté le nombre et la fréquence de ses patrouilles du côté serbe de la frontière afin de dissuader les groupes insoumis et des activités de contrebande. Le 29 avril 2008, le Royaume-Uni a officiellement autorisé le déploiement, pour un mois à compter du 29 mai 2008, de sa force de réserve opérationnelle qui remplaçait un bataillon de la force de réserve opérationnelle germano-autrichienne déployé depuis le 15 mars.

Discipline

16. Le Conseil de discipline ne s'est pas réuni en avril 2008 pour examiner le respect de la déclaration de principes du commandant de la KFOR et du règlement 1999/8 de la MINUK.

¹ La Turquie reconnaît l'ex-République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Corps de protection du Kosovo

17. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement pour le Corps de protection du Kosovo en avril 2008.

18. L'effectif actuel compte 2 878 membres actifs dont 179 (6,2 %) sont issus de minorités ethniques. Au total, le pourcentage des membres du Corps de protection du Kosovo issus de minorités ethniques est resté inchangé par rapport au mois de mars 2008. La représentation des minorités ethniques dans le Corps de protection du Kosovo reste en deçà de l'objectif fixé par le Secrétaire général et 113 postes qui leur sont réservés demeurent vacants. Sur les 2 000 postes inscrits dans la liste de réserve, 1 892 ont été pourvus, dont 48 par des minorités ethniques (2,45 %). Ce chiffre reste inchangé par rapport au mois de mars.

19. La formation à la lutte contre les incendies prévoyait en avril plusieurs séminaires à différents niveaux : exercice collectif pour le personnel et les unités du Corps de protection du Kosovo; exercices de simulations; un exercice de poste de commandement et une « simulation théorique » en préparation de l'exercice qui aura lieu dans l'ensemble du Kosovo du 26 au 30 mai 2008. Ce dernier est conçu comme exercice et mis à l'essai des mesures de réponse d'urgence à l'appui de la population civile en cas d'urgence.

20. Il y a eu, au mois d'avril, 17 cérémonies auxquelles ont participé 245 membres du Corps de protection du Kosovo. Aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

21. Depuis les actes de violence qui ont eu lieu dans le nord de Mitrovica le 17 mars, la situation en matière de sécurité a été calme au Kosovo. La KFOR n'en demeure pas moins hautement préparée et continuera à aider la MINUK à maintenir un environnement sûr dans tout le Kosovo. Elle ripostera de façon appropriée à toute tentative de perturbation de la stabilité, d'où qu'elle vienne.